

# **COUPE DU QUÉBEC DES MAITRES MANCHE # 2 23 novembre 2024**

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

**Lieu :** Piscine du cégep de Rivière-du-Loup, 400 rue Landry, Rivière-du-Loup

**Club hôte:** Les Loups-Marins

**Installation :** 1 bassin de 25m, 8 couloirs, chronométrage électronique

**Directeur(rice) de rencontre :** Frédéric Beaulieu

**Courriel :** beaulieu.frederic@gmail.com

**Responsable des inscriptions :** Mélanie Chénard

**Courriel :** melche2@hotmail.com

**Responsable des officiel(le)s** Sebastien Laprise

**Courriel :** roc@loupsmarins.ca

**Type d'invitation :** Invitation maitres – Coupe du Québec des maitres

**Date limite d'inscription :** lundi 15 novembre 2024

**L'événement est sanctionné par la Fédération de natation du Québec**

## **INFORMATIONS SUR LA COMPÉTITION**

### **Déroulement de la compétition**

- Toutes les épreuves se nageront mixtes et finales contre-la-montre du plus lent au plus rapide.
- Aucune conversion de temps.
- Aucune épreuve ne se nagera à plus d'un nageur par couloir.

### **Catégories d'âge**

- Les groupes d'âges pour les épreuves individuelles sont :
  - 18-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80-84, et ainsi de suite par incrément de 5 ans.
- Les groupes d'âges pour les épreuves de relais sont :
  - 72-99, 100-119, 120-159, 160-199, 200-239, 240-279, 280-319, et ainsi de suite, par incrément de 40 ans.
  - Le groupe d'âge d'une équipe de relais est déterminé en cumulant les âges au 31 décembre de l'année en cours, en années entières, des 4 membres de l'équipe.

**IMPORTANT** : La catégorie d'âge du nageur sera établie selon son âge au 31 décembre de l'année en cours.

## **HORAIRE ET PROGRAMME**

Échauffement 1 : 14h00 à 14h25

Début de la compétition 14h30

1	800m libre
---	------------

\*Échauffement 2 15h30 à 15h55

Début de la compétition 16h00

2	200m papillon
3	50m libre
4	100m dos
5	100m QNI
6	200m libre
7	100m papillon
8	100m brasse
9	100m libre
10	4X50m QNI Relais

## **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

\* L'heure de l'échauffement 2 pourrait être modifiée dépendant le nombre d'inscriptions au 800m libre. Une confirmation des heures d'échauffement sera envoyée au maximum le jeudi 21 novembre 2024.

### **Épreuves de relais**

Les relais se nageront *comme suit* :

- Les membres de chaque équipe de relais doivent être affiliés au même club ; les nageurs non réunis au sein d'un même club ne peuvent concourir à moins d'une permission spéciale du directeur de rencontre. L'équipe participera alors sous EXHIBITION et aucun temps des nageurs ne sera reconnu ni inscrits aux résultats.
- Les épreuves de relais peuvent être masculines, féminines ou mixtes (mixte : 2 hommes et 2 femmes).

## **PROCÉDURE D'INSCRIPTION**

### **Inscription**

Étant donné que nous procédons avec le système temporaire pour les inscriptions jusqu'en janvier 2025, voici l'information à insérer :

- Le fichier des épreuves est disponible sur le site <https://fnq.ca/competitions/calendrier-complet/> sous CALENDRIER TEMPORAIRE pour télécharger le fichier d'invitation lenex ou par courriel en

adressant votre demande au responsable des inscriptions Mélanie Chénard : [melche2@hotmail.com](mailto:melche2@hotmail.com)

- Toutes les inscriptions devront OBLIGATOIREMENT être soumises par courriel au responsable des inscriptions Mélanie Chénard : [melche2@hotmail.com](mailto:melche2@hotmail.com) car le site de natation Canada n'est toujours pas en fonction.
- Les maitres sans-attaches devront communiquer directement avec le responsable des inscriptions Mélanie Chénard : [melche2@hotmail.com](mailto:melche2@hotmail.com) et avoir en main son numéro d'affiliation.
- Il est de la responsabilité du club de vérifier la validité des données avant de soumettre les inscriptions par courriel.
- Tous les athlètes participant à une compétition doivent être conformément inscrits dans une catégorie admissible au réseau de compétition (ex : un nageur ayant le statut « confirmer compte » n'est pas un nageur inscrit conformément) dans la base de données de Natation Canada\*.

#### **Date limite d'inscription**

Vendredi 15 novembre 2024

#### **Épreuves**

- Un nageur peut s'inscrire à un maximum de 4 épreuves individuelles.
- Un nageur peut s'inscrire à un maximum de 1 épreuve de relais.

#### **Frais d'inscription**

- 7.48\$ (taxes incluses) de frais fixes de participation par nageur
- 11.00\$ par épreuves individuelles
- 15.00\$ par épreuve de relais.
  
- Le paiement (un par club) devra être remis au bureau de l'administration avant le début de la compétition. Veuillez faire le chèque à l'ordre de : Club de natation LMRL ou par virement bancaire au courriel [comptabilite@loupsmarins.ca](mailto:comptabilite@loupsmarins.ca) avec comme :  
**question** : Notre sport et  
**réponse** : natation
  
- En cas de forfait, les frais d'inscription ne seront pas remboursés après la date limite d'inscription.

#### **Modifications et forfaits**

- Les forfaits et modifications aux relais devront être faits au commis du bureau de l'administration au maximum 30 minutes avant le début de la session. L'information requise sera le nom du nageur, son épreuve et le changement. Dans le cas des relais, il faudra communiquer en plus l'ordre du nageur.

#### **Temps de passage officiel**

- Les demandes de temps de passage comme temps officiel devront être faites au commis du bureau de l'administration, au plus tard avant le début de l'épreuve en question.

#### **Pause**

- En cas de besoin, le comité organisateur se réserve la possibilité d'insérer des pauses en cours de session, durant lesquelles les nageurs pourront utiliser la piscine pour s'échauffer ou pour dénager.

#### **Limite de participants pour le 800m**

- Nous accepterons un maximum de 32 participants. Premier arrivé, premier servi. Nous garderons une liste d'attente (8 maximum).
- Nous informerons les clubs lorsque l'épreuve sera pleine.

## **RÉSULTATS, CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES**

#### **Résultats**

- Disponibles via l'application SplashMe.
- Nous afficherons les résultats papiers sur deux murs du bassin lors de la compétition.

#### **Pointage**

- Les points attribués pour chaque épreuve individuelle seront : 7-5-4-3-2-1.

## **AUTRES INFORMATIONS**

#### **Maillots de bain**

Tous les nageurs et nageuses sont autorisés à nager avec le maillot de bain de leur choix lors de toutes les compétitions sanctionnées par la Fédération de natation du Québec. Il n'est pas nécessaire de déclarer le choix du maillot de bain au juge-arbitre si le tissu du maillot de bain est un textile à mailles ouvertes perméables et qu'il n'est pas raisonnablement considéré comme créant un avantage technique en termes de vitesse, de flottabilité ou d'endurance.

#### **Photographie/vidéographie**

Par souci de minimiser les risques, toutes les photos et vidéos prises lors des compétitions sanctionnées par la FNQ, qu'elles soient prises par un photographe ou vidéographe professionnel, un spectateur, le

personnel de soutien de l'équipe ou tout autre participant, doivent respecter les normes de décence généralement acceptées. En aucun cas, les appareils photo ou autres dispositifs d'enregistrement ne sont autorisés dans la zone située immédiatement derrière les blocs de départ pendant les départs en entraînement ou en compétition, ou dans les vestiaires, les salles de bain ou toute autre zone d'habillage.

Tous les détails de la procédure relative à la photographie et à la vidéographie sont disponibles [ICI](#).

### **MESURES D'ADAPTATION POUR LES NAGEURS S/sourds et les malentendants**

Cette compétition prévoit les mesures d'adaptation suivantes pour les nageurs S/sourds et malentendants <https://www.swimming.ca/wp-content/uploads/2024/02/Nageurs-Ssourds-et-malentendants-fevrier-2024.pdf>

1. Instruction non verbale assurée par une \*personne de confiance
2. Une lumière stroboscopique
3. Signaux manuels donnés par le starter/juge-arbitre

Les clubs doivent communiquer leur besoin d'adaptation au directeur de rencontre avant la date limite des inscriptions. Le personnel de soutien doit être inclus dans le fichier d'inscriptions.

\*Notez que la personne de soutien doit avoir un statut « Enregistré » en tant que personnel de soutien avec Natation Canada, sinon son accès sera refusé.

### **Brevages et nourritures**

Les breuvages et la nourriture sont permis autour de la piscine. Il est important d'apporter une gourde pour l'eau, aucune bouteille d'eau sera distribuée par le club hôte.

### **Estrades et spectateurs**

Les estrades sont disponibles gratuitement aux visiteurs et nageurs

### **Stationnement/accès pour les personnes à mobilités réduites**

Deux stationnements pour personnes à mobilités réduites sont disponibles

## RÈGLEMENTS ET ADMISSIBILITÉ

Les règlements de Natation Canada des Maitres-Nageurs et ceux de la FNQ seront en vigueur, incluant le Règlement de sécurité de la natation en bassin.

Les départs des maitres se feront selon World Aquatics VIII.3.3.2 et/ou les départ se feront du bord de la piscine ou du point selon les règlements canadiens sur les installations II.16.1.4 et ou C16.1.4.1

Durant la compétition, les procédures de sécurité pour l'échauffement en compétition de Natation Canada seront en vigueur, un athlète fautif pourrait être pénalisé et ne pas participer à sa première épreuve de la session.

### Admissibilité des nageurs et nageuses

Les nageurs doivent être inscrits comme membres compétitifs ou non-compétitifs\* à la Fédération de natation du Québec ou de leur propre fédération provinciale/nationale;

Les nageurs doivent être âgés de 18 ans ou plus en date de la première journée de compétition;

*\*Les nageurs inscrits non-compétitifs doivent en être à leur première compétition de la saison en cours afin de pouvoir y prendre part.*

### Admissibilité des entraîneurs et entraîneuses

Chaque entraîneur participant à une compétition devra être membre en règle de la FNQ.

Tous les entraîneurs doivent se conformer au Règlement de sécurité de la natation en bassin de la FNQ.

Afin de pouvoir participer et être le seul entraîneur à des compétitions sanctionnées de type maitres, l'entraîneur d'un club québécois doit avoir minimalement obtenu le statut « formé » du sport communautaire. (Mesures d'exception applicable pour les nouveaux entraîneurs : Règlement de sécurité de la natation en bassin)

### Admissibilité des clubs

Chaque club participant à une compétition devra être membre en règle de la FNQ ou de sa propre fédération provinciale/nationale.

**Merci de votre collaboration au maintien de la propreté du bord de la piscine et des vestiaires. Au plaisir de vous accueillir!**

**Bonne compétition**



Profitez du programme de Choice  
Numéro d'identification client # **00622380**  
pour réserver et économiser !

<https://fnq.ca/renouvellement-de-lentente-avec-choice-hotels/>

